

daient hommage au connétable de Bourbon. La famille de Changy s'éteignit peu après et, dès 1530, n'est plus mentionnée dans les actes du temps.

Au milieu du ^{xvi}^e siècle, le titre de capitaine châtelain de Saint-Maurice et du Verdier était porté par Antoine de La Mure, fils de Pierre de La Mure, tabellion de Saint-Maurice. Avant cette époque la châteltenie du Verdier avait été supprimée et réunie à celle de Saint-Maurice, qui faisait partie du duché de Roannais.

IV

Jean de La Mure, capitaine châtelain de Saint-Maurice et du Verdier, laissa ses biens et ses titres à son fils aîné Guy de La Mure qu'il avait eu de Marie du Verdier (1). Pendant les guerres de religion, Guy et Jean de La Mure s'enfermèrent dans le château du Verdier et de cette retraite défendirent le passage de la Loire et empêchèrent à plusieurs reprises les protestants de pénétrer en Roannais.

Au mois de juin 1570, l'amiral Coligny, après avoir occupé Saint-Etienne, forma le projet de descendre le fleuve, pour venir attaquer les royalistes fortement établis dans le massif de montagnes qui séparent la plaine du Forez de

(1) Jean de La Mure avait épousé Jeanne Presles, fille de noble Antoine Presles, chatelain de Villerest. Dans son contrat de mariage, fait et passé à Villerest, le 4 février 1589, en présence d'Etienne Jannet, curé de Saint-Maurice, et de Jean Brandin, curé de Villerest, « l'espoux promettait enjoueler ladicte damoiselle Jane, sa future espouze, de bons et souffzans joyaulx, selon sa qualité ». *Contrat de mariage de noble homme Jean de La Mure et damoiselle Jeanne Presles.*